

GÉRIATRIE

Médecine Aigüe Gériatrique

Chef de service : Dr. Maroua MROUKI
Cadre de pôle : Mme Isabelle CAMPI
Cadre de santé : Mme Noémie GAILLARD



Pôle Santé du Roussillon (PSR)
2ème étage

Médecine Aigüe Gériatrique

04 68 61 65 84

04 68 61 77 67

Secretariat.geriatrie@ch-perpignan.fr

Présentation générale du service

Le service de Médecine Aigüe Gériatrique, unité de Médecine de 40 lits, prend en charge en hospitalisation complète les patients âgés de 75 ans et plus, poly pathologiques c'est-à-dire ayant plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une perte d'autonomie et ou d'une instabilité médicale chronique.

L'équipe pluridisciplinaire dispose d'un savoir-faire gériatrique lui permettant de situer les questions à résoudre dans toutes les dimensions, qu'elles soient médicales, fonctionnelles, psychologiques et sociales. C'est l'approche globale du patient permettant de lui proposer une prise en charge personnalisée et graduée.

Outre, l'affection aigüe à l'origine du motif d'hospitalisation, toutes les autres pathologies sont reconsidérées et les traitements réévalués.

Durant le séjour, les soins mise en place ont pour objectif de maintenir et/ou acquérir de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

L'enquête sociale permet une réévaluation et un accompagnement pour le projet de vie et de réaliser la sortie dans les meilleures conditions possibles.

Les entrées dans le service se font sur deux modes :

> **Directement dans le service du domicile** : mode d'entrée privilégié, par appel du médecin traitant au secrétariat de gériatrie, nécessite l'accord du Gériatre d'astreinte.

Ce mode d'entrée peut se faire de façon programmée ou le jour de l'appel en fonction des places disponibles.

Il est à noter que les patients instables sur le plan hémodynamique seront systématiquement réorientés vers le SAU.

> **Par le Service d'Accueil des Urgences** : après accord du Gériatre d'astreinte

Les sorties du service :

Elles se font dans la matinée (avant 11 heures) et sont programmées par avance.

Le patient sort avec son dossier médical comprenant :

- > Le résumé d'hospitalisation,
- > Les ordonnances de sortie médicamenteuses et paramédicales
- > Les différents rendez-vous programmés si nécessaires et les ordonnances associées
- > La macrocible de sortie infirmière si nécessaire.

Le service de Médecine Gériatrique intègre la conciliation médicamenteuse dans sa prise en charge.

Le pharmacien du service effectue ce bilan pharmacologique à l'entrée et sortie du patient. Il rédige un compte rendu de cette étude destinée au médecin traitant joint au résumé d'hospitalisation.

> **Équipe médicale**